DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents 23 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, ~~Mme Périne JOUNIAUX,~~ M. Thomas DIOT, ~~M. Jacky DISY,~~ Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, ~~M. Philippe LAURENT,~~ Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, M. Jocelyn PHILIPPE, Mme Ophélie DUPUIS, ~~M. Vincent MYSLICKI,~~ Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN.

De votants 26 **Pouvoirs** : Mme Périne JOUNIAUX pouvoir à Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Jacky DISY pour à M. Bernard HASSELIN, M Vincent MYSLICKI pouvoir à M. Victor LOMBARD

2026/032

OBJET
Création d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint territorial d'animation.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 23 Avril 2026.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps complet à raison de 35 h/semaine à compter du 1er Septembre 2026.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de sa Présidente
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** par 26 Voix Pour,

- **Autorise** la création d'un emploi permanent à temps complet dans le grade des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C), à temps complet à raison de 35 heures/ semaine, à compter du 1er Septembre 2026.
- **L'agent recruté sera notamment chargé** de :
  - L'accueil et l'encadrement des publics (enfants, adolescents, familles, personnes âgées…)
  - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation.
  - Proposer et animer des activités (jeux, ateliers créatifs, culturels…).
- **La rémunération** sera fixée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, avec les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 29 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

Le Maire,

Carole DEVOS.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.